|  |
| --- |
| **Accord-cadre de réalisation et production de projets audiovisuels multimédias** |
| **LOT 1 :** **Conception, réalisation et production de vidéos** |
| **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE** |

Afin de permettre à l’EPMO d’analyser votre offre, vous voudrez bien remettre un mémoire technique dans lequel vous voudrez bien apporter les éléments de réponse aux différents points composant les critères et sous-critères d’attribution fixés à l’article 7.2 du règlement de consultation, listés ci-après.

**Les soumissionnaires sont invités à se limiter aux informations et éléments de réponse strictement nécessaires, afin de permettre une lecture et une analyse efficiente de leur mémoire.**

RAPPEL DU BAREME DE NOTATION des critères techniques et développement durable :

* si le candidat répond de façon peu satisfaisante, il obtient 1 point ;
* si le candidat répond de façon assez satisfaisante, il obtient 2 points ;
* si le candidat répond de façon satisfaisante, il obtient 3 points ;
* si le candidat répond de façon très satisfaisante, il obtient 4 points ;
* si le candidat répond de façon excellente, il obtient 5 points.

**CRITERE D’ATTRIBUTION N°1 : VALEUR TECHNIQUE, PONDERE A 60%** :

* SOUS-CRITERE 1 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L’EXECUTION DES PRESTATIONS – 25%
  + Description générale de la structure ou de la personne référente dans les cas de structures individuelles
  + CV et parcours avec les compétences détaillées de la personne référente et/ou de l’équipe dans l’ensemble des domaines attendus (réalisation, production, post-production, motion design, références individuelles etc), ainsi que la démonstration d’une maitrise du RGAA (cf. article 6.1 du CCTP)
  + Description des moyens matériels couramment utilisés pour le Lot 1 du présent marché

# SOUS-CRITERE 2 : CONCEPTION ET DIRECTION ARTISTIQUE – 20%

* Note sur les enjeux et du rôle de la médiation culturelle audiovisuelle dans un musée majeur tel que celui d'Orsay et de l'Orangerie avec pour objectif de s'adresser à un public à la fois local et international.
* Note d’intention sur les usages, les formats créatifs audiovisuel et la direction artistique.

## SOUS-CRITERE 3 : GESTION DE PROJET ET CONTROLE QUALITE – 25%

* Description de la méthodologie dans laquelle le candidat précisera clairement ses méthodes et processus de travail (avec ses équipes le cas échéant) en cohérence avec les objectifs attendus au CCTP du Lot 1 et en codirection artistique avec les équipes de l’EPMO, de la prise de brief à la livraison des différents formats, nous permettant d’apprécier la cohérence des différentes étapes décomposant la prestation et le temps nécessaire à leur exécution.
* Description des modalités de codirection artistique avec l’EPMO pour mener à bien les prestations attendues dans le cadre du présent marché (réactivité, échanges, disponibilité, outils de partage utilisés et notamment plateforme de visionnage, etc)
* Description de la méthodologie pour assurer le contrôle qualité des prestations

# SOUS-CRITERE 4 : PROTFOLIO – 30%

* Jusqu’à huit projets référents portant sur des prestations de services objets du Lot 1 du présent marché ou similaires, au sein d’une institution culturelle et/ou d’une société privée dans le domaine de la culture, de l’éducation artistique et culturelle et des associations citoyennes. Ces références devront intégrer des éléments contextuels (brief, intentions créatives, délai de réalisation de la prestation, coût lorsqu’il est possible de communiquer cette information, nombre de vues quand il est communicable) ainsi qu’un lien vers la production finale.
* Jusqu’à six clients référents et différents pour lesquels le candidat a déjà effectué des missions (type de structure, sujets des projets, ampleur des projets avec le budget afférent si possible, etc)

CRITERE D’ATTRIBUTION N°3 : PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX dans le cadre de l’exécution des prestations, PONDERE A 10 %

Description de tout type de mesures prises pour réduire l’empreinte environnementale de la production et des formations et mesures de sensibilisation pris par l’entreprise, même pour les entreprises individuelles à très petite échelle, **dans le cadre des prestations objet du présent marché**, en application des articles 6.2 et 6.3 du CCTP.

Le candidat peut préciser tout autre élément qu’il jugera utile.